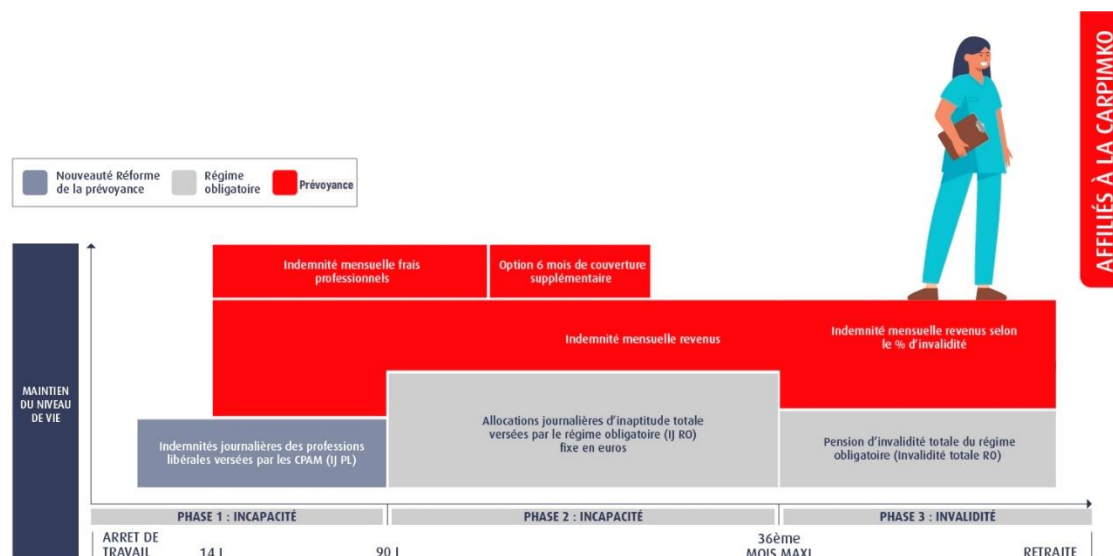


Je profite de cette information à la pause déjeuner de « [la clinique du coureur](#) » sur la réforme santé touchant à nos **Indemnité Journalière (IJ)** en cas de maladie, accident, décès... et me dis alors : « **parfait ! je vais pouvoir négocier mon contrat auprès de ma prévoyance** ».

J'ai donc prospecté et comparé 4 assurances et vous partage quelques éléments afin qu'ensemble nous obtenions les meilleures garanties pour nos professions, n'hésitez pas à partager votre expérience et me faire parvenir vos retours.

Fournier Arnaud (MKDE/DO)

Tableau 1 : La prise en charge prévoyance pour les affiliés à la Carpimko



« **Qui est à l'origine de la réforme des indemnités journalières ?** » C'est l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) qui est à l'origine de la réforme. Fin décembre 2020, elle propose un amendement à la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2021, qui prévoit le versement d'IJ aux professionnels libéraux en arrêt de travail.

« **Que prévoit la réforme des IJ ?** »

Une fois la réforme entrée en vigueur au **1er juillet 2021**, les professionnels libéraux auront droit à des IJ après un délai de carence de 3 jours et pour une durée maximale de 90 jours (carence comprise).

« **Quels sont les professionnels de santé concernés par la réforme des IJ ?** » La Caisse autonome de retraite des chirurgiens-dentistes et des sages-femmes (CARCDSF); la Caisse autonome de retraite des médecins de France (CARMF); la Caisse autonome de retraite et de prévoyance des infirmiers, **masseurs-kinésithérapeutes**, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes (CARPIMKO); la Caisse autonome de retraites et de prévoyance des vétérinaires (CARPV); la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens biologistes et des pharmaciens d'officine (CAVP); la Caisse de retraite interprofessionnelle des professions libérales: assistantes sociales, manipulateurs radiologie, diététiciens, **ergothérapeutes, psychanalystes, psychologues, psychomotriciens et psychothérapeutes** (CIPAV).

⚠ **Sont exclus du dispositif les professionnels déjà affiliés au régime obligatoire de la Sécurité sociale des indépendants (SSI), qui ont déjà droit à des IJ après une franchise de 3 jours et les avocats (CNB)**

« **Quel est le montant d'IJ prévu par la réforme ?** » Le montant des IJ représente **50 % du revenu déclaré**. IJ minimale de 22 €/jour et un montant maximum d'IJ de 169 €/jour pour 2021 (en fonction du PASS et revenu déclaré). Les IJ sont versé aux professionnels libéraux par les Caisses primaires d'assurance maladie régional (**CPAM**).

« **Quel est le taux de cotisation prévu par la réforme ?** » Le taux de cotisation a été fixé à 0,30 % des bénéfices non commerciaux (BNC), annuels, avec un seuil de 40 % du PASS et dans une limite de 3 PASS. En conséquence, la cotisation minimale représentera au minimum **50 €/an**, au maximum, **370 €/an** pour 2021. Il appartiendra à l'**URSSAF** de recouvrer les cotisations.

Les 8 points clés à retenir pour comprendre et négocier votre Prévoyance.

1 Quand ?

A la **date d'anniversaire** de la souscription de votre contrat.

2 Comprendre le type de risque :

La prévoyance vous couvre **pour des arrêts de travaux, accidents, hospitalisation, maladies invalidité et décès**. En fonction de votre métier et de votre état de santé, il faudra regarder le type de risque auquel vous êtes le plus exposés.

Votre cotisation est calculée en fonction de l'âge, si vous êtes fumeur, votre poids et taille, pathologie diverse mais ces données sont croisées au donné statistique de la CPAM. Par exemple, en 2021, on peut voir une augmentation : du nombre d'accident de la route, de maladie professionnel type Burn out, syndrome de fatigue, Covid-19.

⚠ **Pensez à L'assurance volontaire, auprès de la CPAM si vous voulez être couvert sur les accidents de vos trajets professionnels.**

3 Indemnisation forfaitaire ou indemnitaire

Le tableau ci-dessus explique comment la prévoyance vient compléter les **IJ de la CPAM** pour retrouver votre chiffre d'affaires (CA)/mois. Ainsi, les contrats proposent : soit une indemnisation **forfaitaire** qui ne tient pas compte de votre CA, soit un **indemnitaire** calqué sur votre CA.

⚠ **Aux plafonds des assurances par exemple au-delà de 6000€/mois, le forfaitaire devient indemnitaire.**

⚠ **Le montant de vos IJ contribue grandement au calcul de votre cotisation donc soyez au plus juste 😊**

⚠ **La loi Madelin permet de déduire nos cotisations prévoyance de notre bénéfice mais certaines assurances font la distinction entre frais Personnels et Prof, capital décès... et donc l'application ou non de cette loi. De plus les IJ versés vont eux aussi se déclarer à vos impôts de manière différente en fonction de l'AT/MP et de votre indemnisation forfaitaire ou indemnitaire.**

4 La franchise

Il semblerait qu'au vu des statistiques AT/MP, le combo **0J** accident **3J** pour l'hospitalisation **30J** pour maladie semble être le meilleur rapport garantie/prix de votre cotisation.

5 Les Barèmes Pro, croisées ?

Une partie complexe, il faut vraiment checker vos spécificités métiers afin de **choisir le barème de garantie le plus adaptés à votre profession** en cas d'invalidité, incapacité avec un barème fonctionnel ou professionnel.

Mais surtout la nature et le taux d'invalidité doivent être fixé par un **expert médical indépendant** à votre assurance.

Enfin il faut regarder comment est versé votre indemnité : en **rente ou capital**

⚠ **Pensez à demander la période de couverture souvent après 75 ans la rente s'arrête.**

6 Délais de carence

En effet, en fonction de votre état général (grossesse, suspicion de cancer...), l'assurance peut appliquer un délai de carence allant de 1 mois à 12 mois. C'est une période où vous n'êtes pas indemnisé.

7 Les exclusions

En fonction de votre pratique du sport : amateur, **compétition ou professionnelle, tentative de record** vous pourriez avoir des exclusions, ainsi qu'avec la pratique de **sport risquée** tels que la plongé, le kite surf et le Wing foil, Wingsuit, alpinisme, le parapente...

Mais aussi avec certaine pathologie comme le **syndrome de fatigue chronique** (covid long), ou le **Burn out, les pathologies discales**

⚠ **Exclus aussi en cas de participation à des guerres, attentats ou violences avec des armes.**

8 Les différences commerciales pour nous séduire :

- Le Bonus fidélité avec rachat de franchise (vers le 0J/0J/0J)
- Le T66% qui abaisse le **seuil de déclenchement d'invalidité** à moins de 25%
- Le montant du capital décès ou invalidités
- Les délais de franchise dans les rechutes
- Les divers services associés tels que protection juridique, rapatriement...
- Prime de naissance
- Enfin le **maintien de revenu lorsqu'on a des enfants malades.**